



SCHEMA DIRECTEUR ROUTIER Les grands projets

Il s'agit de toutes les opérations dont les contours financiers, techniques et procéduraux sont difficiles à apprécier sans études fines, sans concertations précises des institutions, des élus et de la population.

Au regard de l'expérience des services, ces opérations qualifiées de grands projets concernent toutes les affaires d'un montant supérieur à 1,9 M€, seuil à partir duquel les procédures réglementaires deviennent plus lourdes, notamment en fonction des études d'impact à réaliser, conformément aux lois sur la protection de l'environnement (enquête Bouchardeau).

Ces projets s'inscrivent pour certaines dans le cadre d'un nécessaire partenariat financier (opérations héritées du transfert des Routes Nationales, suppression de passages à niveau...).

Ceci n'interdit toutefois pas d'imaginer pour les autres grands projets des participations extérieures pouvant accélérer leur réalisation.

(extrait du Rapport de présentation du schéma directeur routier/décembre 2009)